

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fête du 24 février prend de la hauteur

Comme chaque année depuis 2010, la Commune de Val-de-Travers célèbre sa naissance avec trois éléments-clés : une artiste, une citoyenne engagée et un verre d'absinthe. Rendez-vous le mardi 24 février prochain dès 18h00 au temple des Bayards.

Une étiquette pour orner la cuvée communale d'absinthe

Le Conseil communal a convié cette année Mathilde Vaucher pour concevoir l'étiquette qui ornera la cuvée 2026 de l'absinthe communale. Artiste et graphiste établie à Neuchâtel mais ayant passé son enfance à Môtiers, elle a créé une œuvre qui s'éloigne de l'image rassurante et inoffensive de la fée verte et qui provoque plutôt un effet de léger délirium. Ainsi, des chimères apparaissent et disparaissent entre les formes et les feuilles, à la fois monstres et motifs abstraits. Et pendant que vous contemplez l'étiquette des yeux surgissent et vous contemplent en retour...

Sa création pourra être découverte lors de la levée des bans de l'absinthe communale le 24 février prochain aux Bayards. Les bouteilles ainsi que des lithographies de l'œuvre, en nombre limité, seront également en vente lors de la manifestation, puis toute l'année à l'accueil d'espaceVAL (rue du Clos-Pury 15, 2108 Couvet, 032 889 42 70, cultureloisirssports.vdt@ne.ch).

Une citoyenne au service de son prochain

Cette année, le Prix citoyen sera remis à Marie-France Oberbeck pour son activité en faveur de personnes momentanément fragilisées par la vie et/ou marginalisées, d'abord comme assistante sociale, puis comme coach en réinsertion, mais surtout comme fondatrice et directrice de l'Atelier Fil. Ce lieu qui œuvrait dans la réinsertion professionnelle grâce notamment à un atelier de couture et une blanchisserie écologique a malheureusement dû fermer ses portes fin 2023 mais l'esprit d'aide et de bienveillance a subsisté.

Une cuvée à découvrir

L'absinthe communale 2026, choisie comme chaque année à l'aveugle par un panel d'amateurs éclairés, pourra être dégustée (avec modération cela va sans dire) lors de la fête du 24 février. Elle sera ensuite servie lors des manifestations officielles de la Commune. Elle pourra être achetée lors de la manifestation, puis à l'accueil d'espaceVAL.

Val-de-Travers, le 18 février 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Christian Reber, chancelier
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 94 | christian.reber@ne.ch

